

Le CESE propose une nouvelle politique des filières stratégiques pour répondre aux besoins de la société et de l'industrie française

Avis « Filières stratégiques : définir et mettre en œuvre les priorités »

PUBLIÉ LE 13/01/2021

Le crise sanitaire a montré l'importance pour notre pays de recouvrer son indépendance, sa souveraineté et la maîtrise de l'outil industriel. Face à ces enjeux majeurs pour l'économie française, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) recommande une réorganisation des politiques autour des filières stratégiques pour orienter les priorités d'actions. Parce que la période actuelle doit être une opportunité de repenser la transformation de notre appareil de production.

Depuis 40 ans, la France connaît une désindustrialisation continue, génératrice de pertes d'emplois massives (2 millions d'emplois supprimés entre 1970 et 2016). La crise actuelle va aggraver cette tendance pour une industrie française très dépendante des chaînes de valeur internationales.

Pour qu'une filière soit perçue comme stratégique et bénéficie dès lors de priorités d'actions, le CESE estime qu'elle doit tout d'abord répondre à quatre objectifs :

Renforcer la souveraineté économique ;

Répondre aux besoins économiques, sociaux, sanitaires et aux impératifs environnementaux ;

S'intégrer dans une cohérence d'ensemble pour mieux identifier les technologies transverses et assurer leur montée en gamme ;

Permettre de retrouver l'esprit industriel.

Le CESE propose une batterie d'indicateurs pour identifier les filières à même de répondre à ces objectifs.

Le rôle de l'État est central. Il doit impulser une vision et construire un écosystème favorable en optimisant les leviers publics. Dans cette optique, le CESE préconise notamment :

De reconquérir notre indépendance économique

En orientant tout ou partie de la production vers les biens et services essentiels à la vie du pays ou stratégiques pour son développement, en favorisant l'écoconception, la collecte et la réutilisation de la matière première secondaire et en développant une filière liée à la déconstruction industrielle.

De **maîtriser les technologies transverses** et impliquer l'ensemble de la chaîne des filières stratégiques en incluant les ETI et les PME ;

De faire du critère du **maintien et de la création d'emplois** dans la définition des filières stratégiques un élément central, en lien avec des GPEC

Pour le Cese, le critère du maintien et de la création d'emplois dans la définition des filières stratégiques est central, en lien avec des GPEC, encore plus dans la période actuelle de crise. Ceux-ci vont de pair avec le besoin massif de formation, en particulier pour intégrer les jeunes dans l'emploi et en tenant compte des enjeux de féminisation de l'emploi dans l'industrie.

D'organiser des **États généraux de l'industrie** pilotés par le Haut-commissariat au plan, le CESE et associant le Haut conseil pour le climat, le CNI ainsi que les parties prenantes pour définir les priorités pour les filières stratégiques.

De réaffirmer que **l'entreprise doit être définie comme entité sociale** avec comme mission collective de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cela implique de définir des modes de gouvernance qui intègrent, selon les types d'entreprises, les salariés et qui prennent en compte les intérêts des différentes parties prenantes afin de contribuer aux orientations stratégiques.

Cet avis est rapporté par Marie-Claire CAILLETAUD (groupe CGT) et Frédéric GRIVOT (Groupe des entreprises) au nom de la section des activités économiques du CESE, présidée par Delphine LALU (groupe des associations).

Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 13 janvier 2021.

L'avis a été adopté en plénière à 143 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Contact presse :

Godefroy Daubin

06 67 98 27 32

godefroy.daubin@plead.fr

[Télécharger](#)